

**Syndicat mixte pour le SCoT La Rochelle Aunis**  
**Compte rendu**  
**Comité Syndical du 16 mars 2021 à 14h30**  
**Salle polyvalente La Passerelle à Andilly**

L'an deux mille vingt et un, le mardi seize mars à quatorze heures trente, les membres du Comité Syndical du Syndicat mixte pour le Schéma de Cohérence Territoriale La Rochelle-Aunis se sont réunis en session ordinaire, à Andilly, sous la présidence de M. Jean-François FOUNTAINE, Président.

**MEMBRES TITULAIRES PRESENTS : 20/32**

M. Jean-Luc ALGAY – M. Bertrand AYRAL - M. Jean-Marie BODIN - M. Christian BRUNIER - Mme Alisson CURTY – M. Alain DRAPEAU - M. Sylvain FAGOT – M. Jean-François FOUNTAINE – M. Roland GALLIAN - M. Patrick GIAT - M. Jean GORIOUX – M. Antoine GRAU – M. Emmanuel JOBIN - M. Guillaume KRABAL – M. Joël LALOYEAUX - M. Didier LARELLE – M. Jean-Pierre NIVET – Mme Mathilde ROUSSEL - M. Jean-Pierre SERVANT - M. François VENDITTOZZI

**MEMBRES TITULAIRES AYANT DONNE POUVOIR : 1**

M. Dominique LECORGNE a donné pouvoir à M. Sylvain FAGOT

**SECRETAIRE DE SEANCE** : M. François VENDITTOZZI

**MEMBRES EXCUSES :**

M. Raymond DESILLE – Mme Catherine DESPREZ - M. Dominique LECORGNE – M. Stéphane VILLAIN

**ETAIENT EGALEMENT PRESENTS :**

Cabinet du Président : Mme Brigitte DESVEAUX et Mme Anne-Laure BERAUD

Service du Syndicat mixte : M. Nicolas CAJON, Mme Nathalie GUERY, Mme Céline BAUDET

**Ordre du jour :**

- Approbation du compte rendu du Comité syndical du 19 janvier 2021
- Approbation du compte administratif 2020
- Approbation du compte de gestion 2020
- Affectation du résultat de fonctionnement 2020
- Vote du budget primitif 2021
- Vote de la cotisation 2021 des collectivités membres et des modalités d'appels
- Désignation d'un représentant du Syndicat mixte dans les instances de gouvernance du Projet Alimentaire Territorial
- Retour sur les deux premiers séminaires DOO de janvier et février : « Organiser la ville territoire et ses flux »
- Informations utiles
- Présentation de la première phase d'étude sur les centralités par l'agence d'Urbanisme de Bordeaux

## APPROBATION DU COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 19 JANVIER 2021 :

Le Comité syndical a approuvé le compte rendu de la séance du 19 janvier qui lui a été transmis.

## APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

M. le Président rappelle que le compte administratif détaillé de l'exercice 2020 a été envoyé à tous les membres en même temps que la convocation.

Ensuite, il laisse la parole à M. GRAU, premier Vice-Président, pour **présenter au Comité syndical les informations financières essentielles du compte administratif** qui retrace les réalisations du budget primitif de l'exercice 2020.

### 1. Présentation des réalisés du budget 2020

#### Syndicat mixte SCoT La Rochelle Aunis - BP 2020 et réalisés 2020

Dépenses 2020 Fonctionnement	BP 2020	Réalisés	Recettes 2020 Fonctionnement	BP 2020	Réalisés
<b>Personnel charges</b>	<b>206 000,00 €</b>	<b>203 171,47 €</b>	<b>Cotisation par habitant</b>		
Responsable	96 000,00 €	95 046,48 €	<b>Populations légales au 1er janvier 2020</b>	100%	<b>236 456 1,55 €</b>
Chargé de mission urbanisme	55 000,00 €	48 915,56 €	CdA La Rochelle	73,52%	173 839 1,55 €
Gestionnaire administratif et financier	55 000,00 €	56 138,43 €	CdC Aunis Atlantique	12,80%	30 272 1,55 €
Commissaire enquêteur (fin 2019 modif 1 SCoT Pays d'Aunis)	0,00 €	3 071,00 €	CdC Aunis Sud	13,68%	32 345 1,55 €
<b>Indemnités d'un VP</b>	<b>6 500,00 €</b>	<b>4 508,50 €</b>			
<b>Autres charges</b>	<b>53 912,93 €</b>	<b>43 089,19 €</b>			
Convention MAD services et moyens CdA	13 000,00 €	14 000,00 €	Subventions d'investissement transférées		18 840,00 €
Convention service unifié SIG	15 000,00 €	16 513,55 €			
Manifestations (colloques, séminaires, rencontres nationales)	3 000,00 €	209,80 €	Excédent de fonctionnement reporté		28 266,13 €
Cotisations Fédération SCoT (0,01€ par habitant)	2 400,00 €	2 234,00 €			
Assurance collectivité + véhicule	2 200,00 €	2 174,01 €	Produits divers de gestion courante		- €
Frais véhicule en location (242 € par mois)	3 000,00 €	2 882,91 €			
Carburant et péages	1 500,00 €	246,26 €			
Frais de missions et de formation des agents	2 000,00 €	459,14 €			
Fournitures / documentation	1 500,00 €	823,53 €			
Forfait annuel convention démat Soluris	1 500,00 €	1 504,00 €			
Forfait annuel hébergement site internet, gestion nom domaine	660,00 €	660,00 €			
Conception impression de documents	1 500,00 €	480,00 €			
Autres frais divers	3 852,93 €	120,46 €			
Charges financières et exceptionnelles	2 800,00 €	781,53 €			
<b>Dotation aux amortissements</b>	<b>97 200,00 €</b>	<b>96 903,20 €</b>			
Virement à la section investissement	50 000,00 €	0,00 €			
<b>TOTAL</b>	<b>413 612,93 €</b>	<b>347 672,36 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>413 612,93 €</b>	<b>359 738,69 €</b>
			<b>Solde excédent fonctionnement</b>		<b>12 066,33 €</b>
<b>Dépenses 2020 Investissement</b>	<b>BP 2020</b>	<b>Réalisés</b>	<b>Recettes 2020 Investissement</b>	<b>BP 2020</b>	<b>Réalisés</b>
Elaboration du SCOT	130 000,00 €	73 765,26 €	Réserves excédent fonctionnement capitalisé	46 000,00 €	46 000,00 €
Etudes et frais divers /actions concertation	50 000,00 €	0,00 €	FCTVA	28 000,00 €	28 692,67 €
Matériels divers	1 500,00 €	0,00 €	Recettes d'amortissements	97 200,00 €	96 903,20 €
Remboursement des emprunts	43 000,00 €	42 908,01 €	Virement de la section de fonctionnement	50 000,00 €	0,00 €
Amortissements des subventions	18 840,00 €	18 840,00 €	Emprunt 2020	56 282,76 €	0,00 €
Déficit investissement reporté	34 142,76 €	34 142,76 €			
<b>TOTAL</b>	<b>277 482,76 €</b>	<b>169 656,03 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>277 482,76 €</b>	<b>171 595,87 €</b>
			<b>Solde excédent investissement</b>		<b>1 939,84 €</b>
<b>Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>					

### Dernier appel de fonds 2020 réduit de 20% à 5% :

Après avoir fait un point sur les besoins de fin d'année, le dernier appel de fonds demandé aux Communautés membres qui devait être de 20% a été réduit à 5% ce qui ramène la cotisation appelée à 1,32€ par habitant.

### Pas de recours à l'emprunt sur l'exercice 2020 :

Le recours à l'emprunt prévu pour financer les études liées à l'élaboration du SCoT en section d'investissement, d'un montant de 56.282 €, n'a pas été réalisé.

## 2. Les restes à réaliser d'investissement 2020 :

### Opération Elaboration du SCoT : 48.900,00 € de restes à réaliser 2020

Exercice	Nature	Sous-Rubrique	Opération	Antenne	Dep/Rec	Libellé	Etape	Montant
2020	202	81	SCOT01	ELAB	D	LOT 1 CONDUITE DE PROJET ELABORATION DU SCOT	RAR	7 500.00
2020	202	81	SCOT01	ELAB	D	AMO TRAVAUX CONNEXES ÉLABORATION DU SCOT	RAR	7 500.00
2020	202	81	SCOT01	ELAB	D	LOT 2 RÉALISATION DU SCOT	RAR	13 200.00
2020	202	81	SCOT01	ELAB	D	LOT 3 VOLET AMENAGEMENT COMMERCIAL	RAR	3 600.00
2020	202	81	SCOT01	ELAB	D	LOT 4 EVALUATION ENVIRONNEMENTALE	RAR	3 600.00
2020	202	81	SCOT01	ELAB	D	ELABORATION D'UN DIAGNOSTIC DES CENTRALITES	RAR	13 500.00
							<b>TOTAL</b>	<b>48 900.00</b>

## 3. Les résultats à la clôture de l'exercice 2020 :

### SYNDICAT MIXTE POUR LE SCOT LA ROCHELLE AUNIS RESULTATS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2020

	Budget 2020	Réalisés 2020	Restes à réaliser
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>			
Dépenses	€ 413 612,93	€ 347 672,36	€ 0,00
Recettes	413 612,93	331 472,56	0,00
<b>Résultat exercice 2020</b>		<b>-16 199,80</b>	
Excédent antérieur reporté		28 266,13	
<b>RESULTAT GENERAL</b>		<b>12 066,33</b>	
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			
Dépenses	€ 277 482,76	€ 135 513,27	€ 48 900,00
Recettes	277 482,76	171 595,87	50 000,00
<b>Résultat exercice 2020</b>		<b>36 082,60</b>	
Déficit antérieur reporté		-34 142,76	
<b>RESULTAT GENERAL</b>		<b>1 939,84</b>	
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE 2020</b>			
<b>Excédent</b>		<b>€ 19 882,80</b>	
<b>RESULTAT DE CLOTURE</b>			
<b>Excédent</b>		<b>€ 14 006,17</b>	

La présentation terminée, M. Grau demande à l'assemblée s'il y a des questions particulières sur le compte administratif détaillé de l'exercice 2020 qui lui a été transmis.

Aucune question n'étant posée, M. le Président remercie M. Grau.

L'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que le Président ne peut pas prendre part au vote du compte administratif.

M. le Président, après accord de l'assemblée, demande à M. Jean-Pierre Servant, Vice-Président, de présider le vote.

M. Servant demande au Comité syndical de bien vouloir délibérer.

M. le Président s'étant retiré, ne prend pas part au vote.

**Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents :**

- **ADOpte** le compte administratif de l'exercice 2020 ;
- **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

**SYNDICAT MIXTE POUR LE SCOT LA ROCHELLE AUNIS  
RESULTATS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2020**

	Budget 2020	Réalisés 2020	Restes à réaliser
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>			
	€	€	€
Dépenses	413 612,93	347 672,36	0,00
Recettes	413 612,93	331 472,56	0,00
<b>Résultat exercice 2020</b>		<b>-16 199,80</b>	
Excédent antérieur reporté		28 266,13	
<b>RESULTAT GENERAL</b>		<b>12 066,33</b>	
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			
	€	€	€
Dépenses	277 482,76	135 513,27	48 900,00
Recettes	277 482,76	171 595,87	50 000,00
<b>Résultat exercice 2020</b>		<b>36 082,60</b>	
Déficit antérieur reporté		-34 142,76	
<b>RESULTAT GENERAL</b>		<b>1 939,84</b>	
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE 2020</b>			
<b>Excédent</b>		<b>€ 19 882,80</b>	
<b>RESULTAT DE CLOTURE</b>			
<b>Excédent</b>		<b>€ 14 006,17</b>	

## **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020**

Monsieur GRAU, premier Vice-Président, informe le Comité syndical que Monsieur le Trésorier a transmis au Syndicat mixte le compte de gestion de l'exercice 2020, accompagné de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Il ajoute que Monsieur le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans les écritures.

**Les résultats du compte de gestion 2020, reprenant l'ensemble des opérations effectuées entre le 1er janvier et le 31 décembre 2020 sur le budget, sont identiques à ceux du compte administratif 2020 et n'appellent donc ni observations ni réserves.**

Monsieur le Président remercie M. Grau et demande au Comité syndical de bien vouloir délibérer sur le compte de gestion de l'exercice 2020.

**Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents :**

- **ADOpte** le compte de gestion de l'exercice 2020.

## AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2020

Monsieur GRAU, premier Vice-Président, expose au Comité syndical les éléments suivants :

**Constatant qu'à la clôture de l'exercice 2020, le compte administratif présente :**

- un excédent de fonctionnement de **12.066,33 euros**
- un besoin de financement en investissement de **0 euros**

**M. GRAU propose au Comité syndical d'affecter le résultat de fonctionnement 2020 comme suit :**

1. Affectation en réserves d'investissement R 1068 : **0 euros**
2. Reports en recettes de fonctionnement R 002 : **12.066,33 euros**

**Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents,**

- **DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement 2020** comme suit :

1. Affectation en réserves d'investissement R 1068 : **0 euros**
2. Reports en recettes de fonctionnement R 002 : **12.066,33 euros**

### AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2020

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT N-1 (2019)	EUROS
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	28 266,13
<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2020</b>	
Excédent	
Déficit	-16 199,80
<b>A) EXCEDENT DE CLOTURE FONCTIONNEMENT AU 31/12/2020</b>	<b>12 066,33</b>
Solde d'exécution d'investissement 2020 :	
- D 001 Besoin de financement	
- R 001 Excédent de financement	1 939,84
Solde des restes à réaliser d'investissement 2020 :	
- Besoin de financement	
- Excédent de financement	1 100,00
<b>Besoin de financement total en investissement</b>	<b>0,00</b>
<b>AFFECTATION</b>	
<b>1) Affectation en réserves R 1068 en investissement</b>	<b>0,00</b>
(au minimum couverture du besoin de financement)	
<b>2) Reports en fonctionnement R 002</b>	<b>12 066,33</b>

## VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

M. le Président rappelle que le Comité syndical a préalablement débattu sur les orientations budgétaires 2021 lors de sa séance du 19 janvier 2021 en application de l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ensuite, il donne la parole à M. Antoine GRAU, premier Vice-Président, pour présenter au Comité Syndical les informations financières essentielles du budget primitif 2021 :

### Présentation des informations financières essentielles :

- **Elaboration du SCoT La Rochelle Aunis :**

#### Dépenses

. Pour poursuivre le travail d'élaboration du SCoT en 2021, une somme de 180.000 € a été évaluée pour rémunérer les bureaux d'études, l'assistance juridique, les actions de concertation et l'organisation de séminaires de travail.

## Recettes

. Un recours à l'emprunt est proposé pour financer les études liées à l'élaboration du SCoT en section d'investissement et optimiser les finances des collectivités. Le montant de l'emprunt pourrait s'élever à 70.901 € en 2021.

### ■ Montant de la cotisation 2021 :

Syndicat mixte SCoT La Rochelle Aunis - Budget primitif 2021

Dépenses 2021 Fonctionnement	
<b>Personnel charges</b>	<b>206 000,00 €</b>
1 Responsable	96 000,00 €
1 Chargé de mission urbanisme	55 000,00 €
1 Gestionnaire administratif	55 000,00 €
<b>Autres charges</b>	<b>64 168,88 €</b>
Convention MAD services et moyens CdA	14 000,00 €
Convention service unifié SIG	26 000,00 €
Manifestations (colloques, séminaires, rencontres nationales)	1 500,00 €
Cotisations Fédération SCoT (0,01€ par habitant)	2 500,00 €
Assurance collectivité + véhicule	2 300,00 €
Frais véhicule en location	3 000,00 €
Carburant et péages	1 250,00 €
Frais de missions et de formation des agents	2 000,00 €
Frais de missions des élus	1 000,00 €
Fournitures / documentation	2 000,00 €
Forfait annuel convention démat Soluris	1 500,00 €
Forfait annuel hébergement site internet, gestion nom domaine	660,00 €
Conception impression de documents	2 000,00 €
Autres frais divers	2 258,88 €
Charges financières et exceptionnelles	2 200,00 €
<b>Dotation aux amortissements</b>	<b>99 500,00 €</b>
<b>Virement à la section investissement</b>	<b>32 000,00 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>401 668,88 €</b>
Dépenses 2021 Investissement	
Elaboration du SCOT	130 000,00 €
Etudes et frais divers /actions concertation	50 000,00 €
Matériels divers	1 500,00 €
Remboursement des emprunts	43 000,00 €
<b>Amortissements des subventions</b>	<b>18 841,00 €</b>
Déficit investissement reporté	0,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>243 341,00 €</b>
<b>TOTAL Dépenses</b>	<b>645 009,88 €</b>

Recettes 2021 Fonctionnement				
Cotisation par habitant				
<b>Populations légales au 1er janvier 2021</b>	100%	<b>239 201</b>	<b>1,55 €</b>	<b>370 761,55 €</b>
CdA La Rochelle	73,58%	176 010	1,55 €	272 815,50 €
CdC Aunis Atlantique	12,79%	30 601	1,55 €	47 431,55 €
CdC Aunis Sud	13,62%	32 590	1,55 €	50 514,50 €
<b>Subventions d'investissement transférées</b>				<b>18 841,00 €</b>
<b>Excédent de fonctionnement reporté</b>				<b>12 066,33 €</b>
<b>TOTAL</b>				<b>401 668,88 €</b>
Recettes 2021 Investissement				
<b>Excédent investissement reporté</b>				1 939,84 €
FCTVA				39 000,00 €
<b>Recettes d'amortissements</b>				<b>99 500,00 €</b>
<b>Virement de la section de fonctionnement</b>				<b>32 000,00 €</b>
Emprunt 2021				70 901,16 €
<b>TOTAL</b>				<b>243 341,00 €</b>
<b>TOTAL Recettes</b>				<b>645 009,88 €</b>

### Opérations d'ordre de transfert entre sections

**Le niveau de contribution 2021 est le même qu'en 2020, une cotisation de 1,55 € par habitant.**

Celui-ci est donc stable avec la possibilité comme en 2020 d'ajuster le dernier appel de fonds en fonction des besoins réels de fin d'année.

**M. le Président demande au Comité Syndical de bien vouloir délibérer sur le budget primitif 2021 sur la base du document détaillé transmis « Projet de budget primitif 2021 par nature ».**

**Ces explications entendues, après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents,**

- **ADOpte PAR CHAPITRE LE BUDGET PRIMITIF 2021.**

## VOTE DE LA COTISATION 2021 DES COLLECTIVITES MEMBRES ET DES MODALITES D'APPEL

Les statuts du Syndicat mixte pour le SCoT La Rochelle Aunis prévoient une participation financière des collectivités membres au prorata de leur population.

M. Antoine GRAU, premier Vice-Président, expose au Comité syndical que **la contribution des collectivités membres évaluée pour 2021**, après estimation des charges de fonctionnement, **s'élève à 370.761 €**, soit au regard de la population en vigueur au 1er janvier 2021, à **1,55€ par habitant**.

**Le tableau suivant récapitule les cotisations 2021 des 3 collectivités membres sur cette base :**

Collectivités membres	Population en vigueur au 1 <sup>er</sup> janvier 2021	Cotisation 2021 par habitant	Total cotisations 2021
Communauté de Communes Aunis Atlantique	30 601	1,55 €	47 431,55 €
Communauté de Communes Aunis Sud	32 590	1,55 €	50 514,50 €
Communauté d'Agglomération de La Rochelle	176 010	1,55 €	272 815,50 €
<b>TOTAL</b>	<b>239 201</b>	<b>1,55 €</b>	<b>370 761,55 €</b>

**M. GRAU propose donc au Comité Syndical une cotisation 2021 par habitant de 1,55€ qui pourrait être appelée de la façon suivante :**

Collectivités membres	Cotisation 2021 1,55€/hab	Modalités d'appel		
		Appel de fonds mars-21 1 <sup>er</sup> acompte 50%	Appel de fonds juin-21 2 <sup>ème</sup> acompte 30%	Appel de fonds nov-21 3 <sup>ème</sup> acompte 20%
Communauté de Communes Aunis Atlantique	47 431,55 €	23 715,78 €	14 229,46 €	9 486,31 €
Communauté de Communes Aunis Sud	50 514,50 €	25 257,25 €	15 154,35 €	10 102,90 €
Communauté d'Agglomération de La Rochelle	272 815,50 €	136 407,75 €	81 844,65 €	54 563,10 €
<b>TOTAL</b>	<b>370 761,55 €</b>	<b>185 380,78 €</b>	<b>111 228,46 €</b>	<b>74 152,31 €</b>

M. GRAU précise que le dernier versement pourra, le cas échéant, être ajusté en fonction des besoins réels du syndicat mixte en fin d'année.

**Ces explications entendues, et après en avoir délibéré, LE COMITE SYNDICAL, à la majorité des membres présents,**

**ARRETE la cotisation 2021 des collectivités membres à 1,55 € par habitant et approuve les modalités d'appel telles que présentées dans le tableau ci-dessus,**

**DIT** que cette délibération sera adressée aux collectivités membres pour notification,

**AUTORISE** le Président ou son représentant à prendre toute disposition en ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

## **DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DU SYNDICAT MIXTE DANS LES INSTANCES DE GOUVERNANCE DU PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL**

Mme Mathilde ROUSSEL, Vice-Présidente, explique que le Syndicat mixte est partenaire de la mise en place du Projet Alimentaire Territorial et participe activement à ses travaux. Il siège dans les différentes instances créées pour ce qui est de ses représentants techniques mais n'a pas de représentation politique. Les deux vice-présidents du Syndicat mixte les plus directement impliqués, Mathilde ROUSSEL et Raymond DESILLE, siègent déjà dans ces instances au titre de leur EPCI respectif, au sein du COPIL DRAAF notamment.

Elle ajoute que les membres du Bureau qui se sont réunis le 3 février proposent au Comité syndical :

- de désigner un représentant du Syndicat mixte pour siéger dans les instances du Projet Alimentaire Territorial ;
- une représentation tournante sur un rythme annuel ;
- de désigner M. Jean-Pierre SERVANT, Vice-Président du Syndicat mixte, qui ne siège pas par ailleurs au titre d'Aunis Atlantique dans les instances de gouvernance déjà mises en place dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial, dont le COPIL DRAAF.

M. le Président invite les autres candidat(e)s à se présenter.

Aucun(e) autre candidat(e) se déclarant, M. le Président fait procéder au vote.

Considérant que le Comité syndical peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour les nominations en vertu des dispositions de l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et dans la mesure où aucune disposition législative ou réglementaire ne s'y oppose ;

**Ces explications entendues, et après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents,**

**DECIDE** comme proposé par les membres du Bureau, une représentation tournante sur un rythme annuel,

**DECIDE** conformément à l'article L.2121-21 du CGCT, de ne pas procéder au vote à bulletins secrets,

**DESIGNE le représentant du Syndicat mixte ci-après pour siéger dans les instances du Projet Alimentaire Territorial :**

- **Monsieur Jean-Pierre SERVANT, Vice-Président du Syndicat mixte**

## **RETOUR SUR LES DEUX PREMIERS SEMINAIRES DOO DE JANVIER ET FEVRIER : « ORGANISER LA VILLE TERRITOIRE ET SES FLUX »**

---

Il a été fait un retour sur les deux premiers séminaires relatifs à la construction du futur document d'orientation et d'objectifs (DOO) qui se sont tenus en janvier et février : « Organiser la ville territoire... » « ...et ses flux », sur la base d'une présentation par Christoph Von Fischer du bureau d'études Atelier Up+SCE qui accompagne le syndicat sur l'élaboration du SCoT. Ce retour avait vocation à permettre de valider les éléments de synthèse issus de ces deux premiers séminaires et les arbitrages qui en découlent, ainsi qu'une première formalisation de rédaction préfigurant le futur Document d'Orientation et d'Objectifs du futur SCoT commun.

Le document de travail support avait été envoyé préalablement à la séance et également distribué sur table. Le support cartographique des deux premiers séminaires avait également été remis sur table.

Il a été spécifié que ce document de travail doit être regardé comme un document "martyre" qui, sur la base des éléments débattus lors des deux premiers séminaires, propose une première traduction possible sous forme de prescriptions, telles qu'elles pourraient figurer dans le futur document d'orientation et d'objectifs du SCoT. Il est appelé à évoluer, au regard des séminaires et échanges à venir ainsi que des arbitrages qui seront rendus.

Suite à la présentation par le bureau d'études, il a été fait état de la nécessité que chaque territoire s'approprie cette première mouture et réagisse dessus. Dans les échanges, il a par ailleurs été évoquée la volonté que les prescriptions inscrites dans le futur SCoT traduisent bien des grandes orientations et ne soient pas trop précises ou restrictives, afin que le SCoT joue pleinement son rôle de document cadre. Par exemple, des rédactions comme celle proposée pour le parc économique Atlanparc Sainte-Soulle à Usseau apparaissent pour les élus qui étaient présents trop restrictives. Il a été demandé aux services d'être particulièrement attentifs aux rédactions du futur DOO et à leurs implications.

## **INFORMATIONS UTILES**

---

### **▪ Dates des prochains séminaires DOO fixés le dernier jeudi de chaque mois de 9h00 à 12h00 :**

- **Jeudi 25 mars** ▶ Promouvoir nos centralités...
- **Jeudi 29 avril** ▶ ...et maîtriser nos polarités commerciales
- **Jeudi 27 mai** ▶ Des nouveaux biens communs...
- **Jeudi 24 juin** ▶ ...pour un territoire décarboné

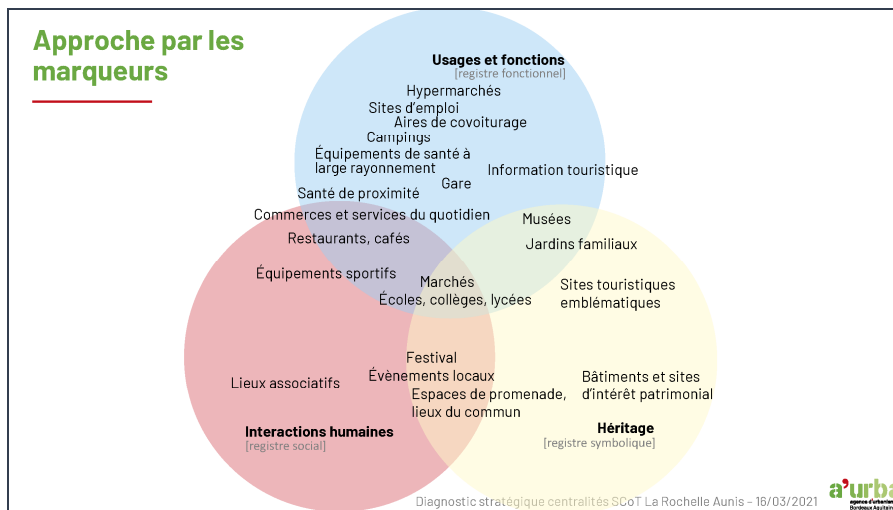


- **Date du prochain Comité syndical SCoT La Rochelle Aunis**  
**Mercredi 19 mai 2021 à 10h00 dans la salle La Passerelle à Andilly**

## PRESENTATION DE LA PREMIERE PHASE D'ETUDE SUR LES CENTRALITES PAR L'AGENCE D'URBANISME DE BORDEAUX

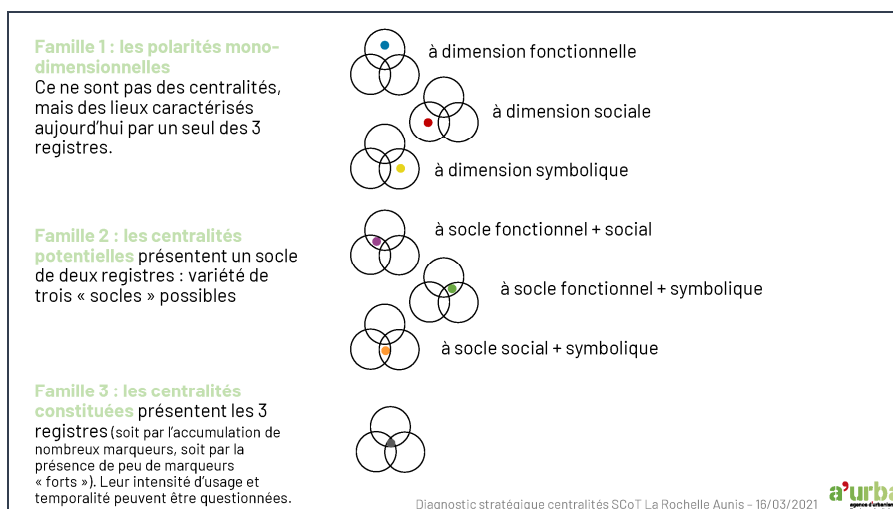
La première phase d'étude sur les centralités a été présentée en séance, en visioconférence, par l'agence d'urbanisme de Bordeaux A'URBA.

Cette première phase avait vocation à définir une typologie des différentes centralités du territoire en s'appuyant sur une approche croisant trois registres : fonctionnel, social et symbolique.

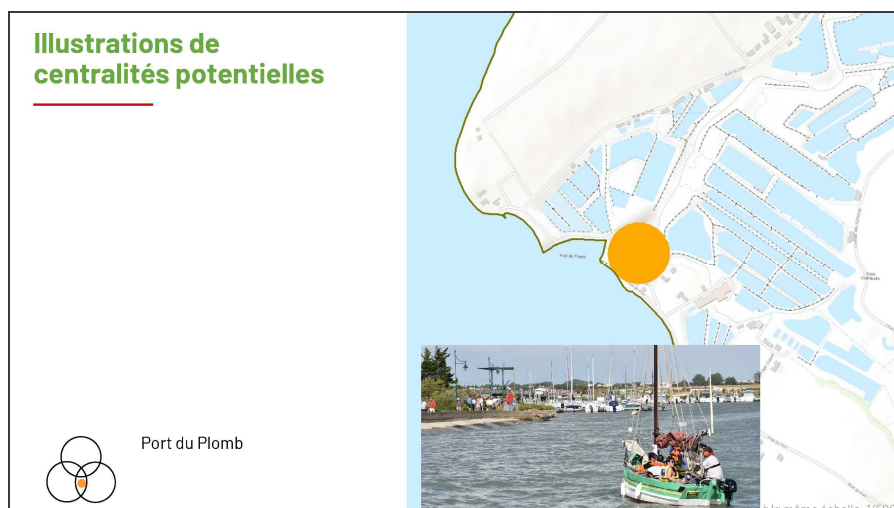


Sur la base de ces registres, des marqueurs de la centralité sont répartis. On entend ici par marqueurs des fonctions (commerces, patrimoine,...) ou usages (espace récréatif, lieu de rencontre,...) qui relèvent de la constitution de la centralité.

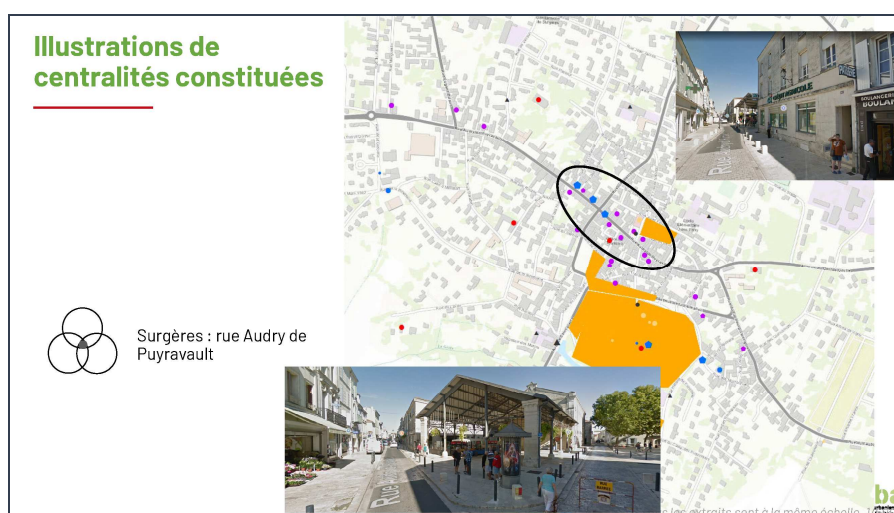
L'ensemble de ces marqueurs est repéré et localisé sur le territoire, et c'est leur concentration et leur diversité sur un périmètre donné qui a servi à définir la typologie retenue sous forme de trois grandes familles.



Ainsi, par exemple un espace qui concentre à la fois un lieu de festival et un lieu de promenade relèvera de la seconde famille, "centralité potentielle". C'est le cas par exemple du Port du Plomb.



Un espace qui, pour sa part, concentrera de nombreux marqueurs ou des marqueurs forts du territoire relèvera de la troisième famille, les "centralités constituées". On peut par exemple dans ce cas évoquer le cœur de Surgères autour de la rue Audry de Puyravault.



Cette lecture territoriale permet pour n'importe quel site donné de se situer dans cette classification et d'éventuellement être en capacité de savoir sur quels registres il conviendrait de le compléter pour renforcer son caractère de centralité.

La seconde phase de l'étude doit permettre, sur la base de 4 à 5 sites, au travers de visites terrains et d'échanges avec des personnes ressource des territoires, de vérifier l'approche théorique engagée et regarder les trajectoires d'évolutions possibles des points de centralités du territoire. Pour ce faire, ces sites "tests" doivent idéalement répondre des trois grandes familles définies.

Sur les bases des éléments présentés, il a été demandé à chaque territoire de faire une proposition de sites qui pourraient être retenus dans cette seconde phase de travail.

**M. le Président remercie les élus pour leur participation, leur souhaite une bonne journée et lève la séance à 17h00.**